

Informations supplémentaires sur la vaccination contre la grippe

Ligne Info-vaccin 0844 448 448

Pour toute question, veuillez vous adresser à votre médecin ou appeler la ligne Infovaccin au 0844 448 448 (conseil gratuit, frais de communications interurbaines en Suisse).

www.sevaccinercontrelagrippe.ch

Informations sur la grippe saisonnière et les mesures de prévention recommandées.

www.infovac.ch

Ligne directe d'information et de conseil sur la vaccination, créée par l'Université de Genève, avec le soutien de la Société suisse de pédiatrie et de l'OFSP.

Impressum

Office fédéral de la santé publique
Division Maladies transmissibles
CH-3003 Berne

Date de publication

Juin 2017

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Commandes

OFCL
Diffusion publications
CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
verkauf.zivil@bbl.admin.ch
Numéro de commande : 311.294.f
Numéro de publication de l'OFSP : 2017-OEG-36



Protégez-vous contre la grippe durant la grossesse : faites-vous vacciner !

www.sevaccinercontrelagrippe.ch
www.ofsp.admin.ch

311.294.f

**SE VACCINER
CONTRE LA
GRIPPE**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

**SE VACCINER
CONTRE LA
GRIPPE**

Tout ce que vous devez savoir sur la protection contre la grippe pendant la grossesse

La grippe peut-elle être dangereuse durant la grossesse ?

Les femmes enceintes sont plus souvent touchées par des complications (sinusite, otite, pneumonie) lors d'épidémies de grippe. Une grippe peut dégénérer en une forme sévère dès le quatrième mois de grossesse; avant, les complications sont plus rares. Il est également probable que la mère transmette des virus grippaux à son enfant. Des complications dues à la grippe peuvent provoquer des fausses-couches, des naissances prématurées ou des retards de croissance chez le fœtus.

Comment et quand dois-je me protéger ?

La vaccination en automne reste la protection la plus efficace contre la grippe. Les mesures de prévention et d'hygiène (se faire vacciner, se laver les mains, éternuer dans un mouchoir en papier ou dans le creux du coude, rester à la maison en cas de symptômes grippaux) permettent de réduire fortement les risques d'infection et de transmission. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande la vaccination contre la grippe aux femmes enceintes. Les femmes ayant accouché au cours des quatre semaines précédentes devraient également se faire vacciner. La meilleure période pour se faire vacciner se situe entre la mi-octobre et la mi-novembre. La vaccination peut avoir lieu plus tard, mais si possible avant l'apparition de l'épidémie (généralement de décembre à mars).

Pourquoi dois-je me faire vacciner ?

La vaccination contre la grippe ne protège pas seulement la femme enceinte: la vaccination prévient la grippe ainsi que ses complications, plus fréquentes durant la grossesse. La vaccination contre la grippe ne protège pas seulement la femme enceinte; les anticorps protecteurs sont transmis à l'enfant et le protègent encore plusieurs semaines après la naissance. Cela est particulièrement important pour les nouveau-nés, car ils ne peuvent pas être vaccinés bien qu'ils soient à risque de complications.

La vaccination est-elle sûre ?

La vaccination est sûre durant toute la grossesse et n'a pas d'effets néfastes sur le fœtus. Elle ne nuit pas non plus à l'allaitement. Selon les expériences vécues jusqu'à présent et les preuves scientifiques disponibles, les vaccins contre la grippe inactivés et trivalents administrés au cours de la grossesse ne présentent aucun danger pour la mère et l'enfant.

Qui prend en charge les coûts de la vaccination ?

La vaccination est prise en charge par l'assurance-maladie obligatoire, dans la mesure où la franchise a déjà été atteinte.

Doit-on prendre des précautions lors de la vaccination ?

Les personnes souffrant de fièvre doivent se faire vacciner uniquement après la disparition des symptômes, car la réaction de leur système immunitaire peut s'en trouver affectée. En cas d'allergies graves (anaphylaxie) aux composants du vaccin ou aux protéines de l'œuf, il faut expressément y renoncer.

Quels peuvent être les effets indésirables ?

Des rougeurs ou des douleurs à l'endroit de l'injection constituent les effets indésirables les plus fréquents. De la fièvre, des courbatures ou des nausées peuvent également survenir. Ces effets indésirables sont en général bénins, se manifestent chez seulement 5% des personnes vaccinées et disparaissent après deux jours. Dans de très rares cas, des éruptions cutanées, des œdèmes, un asthme allergique ou une réaction allergique immédiate (choc anaphylactique) peuvent survenir. Cependant, une chose est sûre: le risque de complications graves dues à la grippe est bien plus élevé que celui d'effets indésirables après une vaccination.